

LA 5^e DOSE DE VACCIN

(ou 3^e rappel)

est en route



QUI EST CONCERNÉ ?

- > les résidents d'EHPAD et d'unités de soins longue durée
- > les 60 ans et plus
- > les personnes immunodéprimées
- > les soignants et les professionnels de santé

QUELLE ORGANISATION DANS MON ÉTABLISSEMENT ?

Le vaccin doit être proposé en priorité à tous les résidents et aux salariés.

- > Il faut ne pas avoir été vacciné ni avoir eu le Covid-19 au cours des trois derniers mois.
- > Pour tous les autres, le délai est de six mois après le dernier vaccin et trois mois après une infection au Covid-19.

- > Lavage des mains et distanciation restent les meilleurs mesures de prévention !
- > Port du masque pour tous dans notre Résidence.